

### HONORAIRES TRANSACTION – TTC

*Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %*

<b>de 0 à 59 999 €</b>	<b>Forfait 4000 € ttc</b>
<b>de 60 000 € à 149 999 €</b>	<b>7 %</b>
<b>de 150 000 € à 299 999 €</b>	<b>6 %</b>
<b>de 300 000 € à plus</b>	<b>5 %</b>

Les honoraires de terrains dans le cadre d'un projet de lotissement sont fixés à 8.40 % TTC. Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

### HONORAIRES LOCATION – TTC

sur les loyers annuels hors charges (Prestations de visite, constitution de dossier, rédaction et signature de bail, état des lieux d'entrée pour chaque partie). Exemple pour un loyer de 350 euros :  
 $350 \times 12 \times 8 \% = 336$  euros

<b>de 0 à 400 €</b>	<b>8 % dont 2 € TTC/m<sup>2</sup> pour la prestation d'état des lieux d'entrée</b>
<b>de 401 € à 600 €</b>	<b>7 % dont 2 € TTC/m<sup>2</sup> pour la prestation d'état des lieux d'entrée</b>
<b>de 601 € à plus</b>	<b>6 % dont 2 € TTC/m<sup>2</sup> pour la prestation d'état des lieux d'entrée</b>

Honoraires de négociation à la charge exclusive du bailleur : 100 € TTC en sus.  
Honoraires d'avenant au bail à la charge de la partie demandeuse : 100€ TTC.

*Conformément à la législation en vigueur depuis le 15/09/14, le montant des honoraires de location à la charge du preneur ne pourra cependant pas excéder 8 €/m<sup>2</sup> habitable.*

### PRESTATIONS D'ETAT DES LIEUX SEUL

Entrée : à partager par moitié entre locataire et propriétaire : 3 € TTC/m<sup>2</sup>  
Sortie : à la charge exclusive du bailleur : 3 € TTC/m<sup>2</sup>.  
Forfait minimum appliqué de 100 € TTC.